

NOUVELLES DE SAINT-VÉРАН, NOTRE COMMUNE

LE CHANT DU COO

PUBLICATION GRATUITE

Automne - Hiver 2020/2021 - N° 14

LES ÉLUS DE LA COMMUNE

LE BUDGET 2020 L'EXPLOITATION FORESTIÈRE



Stations villages
des Alpes du Sud

Sommaire

Édito du Maire	3
Les élus de la commune	4
Les commissions extra-municipales	4
Le budget 2020	5
L'école	6
La révision du PLU	7
Permis de construire et déclaration préalable	7
Le prix de l'eau	7
Les déchets ménagers	7
La prévention des déchets	7
Visite de la Sous-Préfète	8
Visite de l'architecte des Bâtiments de France et de la DRÉAL	8
Rencontre avec le conseil municipal de Molines	8
Les autres travaux	9
Les travaux de la Chalp	9
Rénovation logement	9
Deux nouveaux employés	9
Exploitation forestière	10
Bilan du stationnement et de la navette	10
L'observatoire	10
La Maison du Soleil	11
Plan d'adressage des voies	11
Aide transports scolaires	11
Les 50 ans de la route du Col Agnel	11
Festi' Saint-Véran	11
La fête de Clausis	12
L'état civil	12
Le saviez-vous ?	12



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique

Porter correctement un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans les lieux où cela est obligatoire

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)

Éviter de se toucher le visage

Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

LE CHANT DU COQ est une publication de la Mairie de Saint-Véran

La Ville - 05350 Saint-Véran

Téléphone : 04 92 45 83 91

Fax : 04 92 45 81 98

Mail : mairie.stveran@wanadoo.fr

Responsable de la publication :

Mathieu Antoine, Maire de Saint-Véran

Photographies :

Mathieu Antoine - Laurent Chaix - Émilie Chalmet,

Éric Gousset - Jean-Pierre Imbert

Marie-Odile Lecomte - X

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC).



Si vous êtes disponible, volontaire, vous pouvez intégrer l'unité locale des sapeurs-pompiers, elle a besoin de vous pour ne pas disparaître.
N'hésitez à vous manifester auprès de la mairie.



Édito du Maire



Les élections municipales ont permis de renouveler le conseil municipal. Il s'est mis en place le 3 juillet 2020.

Après un premier tour le 22 mars, la crise sanitaire de la Covid-19 a paralysé la vie pendant une longue période nous obligeant à presque deux mois de confinement. Finalement, le deuxième tour a pu se dérouler le 28 juin.

Malgré de fortes inquiétudes, l'activité touristique a été très intense avec une très forte fréquentation.

Cette pandémie s'ajoute à d'autres préoccupations majeures que sont les problèmes climatiques et environnementaux. Même si ces problèmes semblent dépasser les compétences d'une petite commune, nous devons, dans toutes nos initiatives, en tenir compte.

La municipalité a des idées, des projets ; nous comptons sur vous pour nourrir la réflexion au travers des commissions extra-municipales.

Je vous rappelle que le conseil municipal est un lieu d'échange et de débat et que les réunions sont publiques (sauf très rares exceptions) et que vous pouvez donc y assister.

Malheureusement au moment où nous bouclons ce numéro, un deuxième confinement vient d'être ordonné. C'est une réelle difficulté, tant par la restriction de nos liens sociaux, que par l'incertitude de l'avenir et déjà sur la prochaine saison d'hiver. Il nous faudra la surmonter ensemble.

Pendant le confinement, la mairie restera ouverte au public aux heures habituelles dans le respect très strict des règles sanitaires. Cela dit, il faut préférer les contacts par mail ou téléphone.

Avec les adjoints, le conseil municipal et le personnel de la mairie, soyez assurés de notre entier soutien en ces moments difficiles.

Ensemble, soyons forts pour résister.

Bien à vous,
Mathieu Antoine

LES ÉLUS DE LA COMMUNE



- **Mathieu Antoine** : maire.
- **Jean Pierre Imbert** : premier adjoint en charge de la voirie et des bâtiments communaux.
- **Sébastien Pinzetta** : deuxième adjoint en charge de l'agriculture, forêt et environnement.
- **Jeanine Chardan** : troisième adjointe, en charge de la vie locale, vie sociale.
- **Frédérique Marrou** : déléguée au logement.
- **Delphine Mathieu** : déléguée à l'école et à la garderie.
- **Jacques Isnel** : délégué aux réseaux humides.
- **Charlotte Poudroux, Florian Colley, Hervé Guillon, Dominique Menel** : conseillers municipaux.

LES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Huit commissions extra-municipales composées d'élus, mais aussi de citoyens ont été installées lors d'une réunion publique le 28 septembre. Elles permettent de faire remonter des idées ou des projets au conseil municipal.

- **Finances** - Référente : Delphine Mathieu.
- **Agriculture, forêt, environnement** - Référent : Sébastien Pinzetta.
- **Vie locale, vie sociale** - Référentes : Jeanine Chardan, Frédérique Marrou et Charlotte Poudroux.
- **Tourisme, activité de pleine nature, ski alpin** - Référent : Florian Colley.
- **Foncier** - Référents : Mathieu Antoine et Jacques Isnel.
- **Accueil, circulation, stationnement, embellissement du village** - Référent : Hervé Guillon.
- **Tourisme scientifique** - Référent : Dominique Méné.
- **Urbanisme** - Référent Mathieu Antoine.

Si vous souhaitez y participer, il est toujours possible de vous faire connaître auprès de la mairie.

LE BUDGET 2020

Compte tenu des élections tardives dues à la Covid-19, le budget a été voté le 30 juillet, alors qu'il est habituellement voté en mars.

Le budget de fonctionnement est de 959 057,44 €.

Ce budget est « gonflé » par le report d'excédent des années antérieures dû à des produits exceptionnels (ventes de maisons). Donc on peut considérer le « train de vie » de la commune à environ 750 000 €.

Les camemberts en illustration font apparaître différents grands postes de dépenses et recettes.

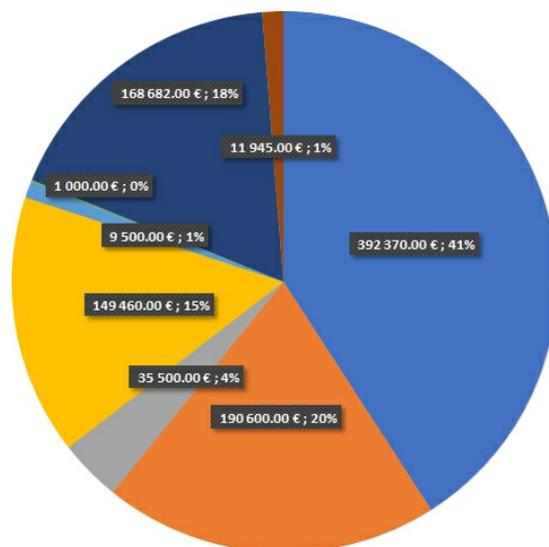
En dépenses :

- Les charges à caractère général : 392 370 €. Tout ce qui permet de faire fonctionner la commune (carburants, fournitures administratives, transports collectifs, entretien des bâtiments, frais de voirie, etc.).

- Les salaires : 190 600 € (secrétariat, agents techniques, Maison du Soleil et l'ensemble du personnel nécessaire au fonctionnement des différents services).

- Les autres charges de gestion courante : 149 460 €.

Charges à caractère général	392 370.00 €
Charges de personnel	190 600.00 €
Atténuation de produit	35 500.00 €
Autres charges de gestion courante	149 460.00 €
Charges financières	9 500.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Virement à la section d'investissement	168 682.00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	11 945.00 €
TOTAL	959 057.00 €



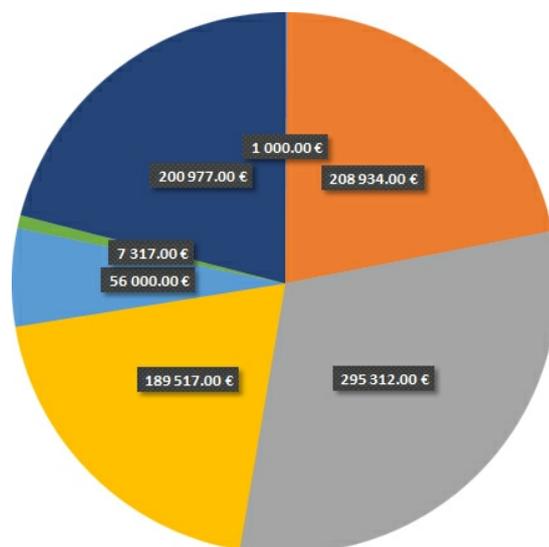
En recettes :

- Ventes de produits fabriqués et prestations de services : 208 934 € (rôle d'eau, parking, location, etc.).

- Impôts et taxes : 295 312 €.

- Dotation et participation : 189 517 €.

Atténuation de charges	1 000.00 €
Produits des services du domaine et ventes...	208 934.00 €
Impôts et taxes	295 312.00 €
Dotations et participations	189 517.00 €
Autres produits de de gestions courante	56 000.00 €
Opération d'ordre entre sections	7 317.00 €
Résultat reporté	200 977.00 €
TOTAL	959 057.00 €



.../...

Le budget d'investissement est de 342 007,64 €.

Outre le remboursement du capital (22 380 €), il y a diverses opérations en cours ou non encore démarrées : le PLU, travaux d'appartement, achat véhicule, voiries, réseaux, etc.

Ces dépenses sont couvertes par des subventions (le plus possible) et par de l'autofinancement (le moins possible).

L'objectif d'une commune est de réduire ses dépenses, et d'augmenter ses recettes dans la limite, bien entendu, du raisonnable, car plus le solde positif est important, plus il donnera des marges de manœuvre à la commune pour engager des initiatives et réaliser les travaux indispensables à l'amélioration de notre vie quotidienne.

Mathieu Antoine

L'ÉCOLE

18 élèves, du CP au CM2 des communes de Molines en Queyras et de Saint-Véran ont repris le chemin de l'école le mardi 1er septembre. L'effectif de cette année est impacté par les nombreux départs au collège. Ils ont été accueillis par Noé Rolland, le directeur, et Marion Colonna, l'institutrice.

La reprise s'est faite en tenant compte du protocole sanitaire. Les services de cantine et transport scolaire sont maintenus, des services bien appréciés pour l'ensemble des familles. Une réunion a eu lieu en amont avec le directeur de l'école, Noé Rolland, ainsi que le maire Mathieu Antoine et la conseillère Delphine Mathieu, déléguée à l'école, à la cantine et à la garderie pour organiser au mieux la rentrée scolaire.

Aux côtés de Mathieu Antoine, maire de Saint-Véran, il y avait Valérie Garcin, maire de Molines en Queyras et conseillère départementale, Delphine Mathieu, conseillère municipale déléguée à l'école, et Sébastien Pinzetta, 2e adjoint de Saint-Véran.

Tous ont à cœur de tout mettre en œuvre pour le maintien de l'école, en lien avec les parents d'élèves et les instituteurs. La mairie agira avec force et convictions pour défendre son école, pilier de la dynamique locale. Il est d'ailleurs à noter que depuis le retour des vacances, un nouvel élève est arrivé dans la classe de Marion Colonna. Souhaitons-lui la bienvenue à Saint-Véran.



LA RÉVISION DU PLU

La précédente municipalité avait arrêté le PLU (Plan Local d'Urbanisme) le 9 décembre 2019. Elle avait considéré que le travail et la concertation étaient terminés et qu'il restait l'enquête publique avant de l'approuver.

La nouvelle municipalité réunie en conseil municipal a décidé par 2 voix contre, 1 abstention et 8 voix pour, d'abandonner le projet de téléphérique reliant la station à l'observatoire de Château-Renard et par conséquent de retravailler le PLU pour permettre à la commune de se doter des meilleurs arguments pour son avenir.

Le bureau d'étude ALPICITÉ, en charge de la révision sera de nouveau à nos côtés pour nous accompagner jusqu'à l'approbation du nouveau PLU que l'on peut raisonnablement voir aboutir en automne 2021.

Mathieu Antoine

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE

La commune est couverte par un SPR (Site Patrimoniale Remarquable), anciennement ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) puis AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) qui est une servitude d'utilité publique.

Tous travaux de quelque nature que ce soit (même les terrassements) sont soumis à autorisation et examen de l'Architecte des Bâtiments de France.

La municipalité est très attentive à ce que les projets même de faibles importances soient conformes à la réglementation donc, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

LE PRIX DE L'EAU

L'eau demeure encore une compétence communale. Notre eau provient de la source du « Clot des Granges » captée sous la chapelle de Clausis. Elle arrive à Saint-Véran dans deux réservoirs (haut et bas) situés légèrement au-dessus du parking de Sainte-Luce puis est répartie dans les quelques 370 points de distribution.

Les usagers ne disposent pas de compteurs par arrêté préfectoral du 12 décembre 1994.

Le rendement du réseau n'est pas bon ; il peut être causé par des fuites ou une consommation excessive. Si la commune collecte la redevance, elle en reverse une partie à l'agence de l'eau. Celle-ci nous pénalise pour ce mauvais rendement. Sa facture a été multipliée par cinq depuis 5 ans. Cette pénalité s'appuie sur le schéma directeur de l'eau établi en 2014, ayant conclu à un ensemble de préconisations pour moderniser et entretenir le réseau. Ces conseils ont été insuffisamment suivis ; c'est la raison pour laquelle la municipalité va réaliser une étude pour recherche de fuite et proposition d'investissement.

Il est probable que nous nous acheminions vers la mise en place de compteurs. Cela aura pour conséquence d'avoir une consommation plus raisonnée. Chacun fera alors des économies sur sa facture d'eau d'une part et sur celle d'assainissement d'autre part, celle-ci étant indexée (évaluation forfaitaire) sur notre consommation d'eau en l'absence de compteur. Ce forfait (base de 120 m3 pour un foyer) est largement supérieur à la moyenne de consommation sur le territoire qui est de 50 m3, mais attention économie ne signifie pas diminution de la redevance, la modernisation du réseau évitera néanmoins une augmentation sensible.

Mathieu Antoine

Agence de l'eau : agence Rhône Méditerranée Corse est un établissement public du ministère de l'environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers. Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention. Par ailleurs, l'agence de l'eau organise la concertation avec les acteurs locaux, produit et diffuse la connaissance sur l'eau.

LES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte et le traitement des déchets est une compétence intercommunale. Les deux communautés de communes du Guillestrois Queyras et des Ecrins ont délégué au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères des cantons de Guillestre et de l'Argentière (SMITOMGA) qui assure aujourd'hui deux missions principales, à savoir : le traitement des ordures ménagères résiduelles (« poubelles grises » soit les déchets non recyclables) et la prévention des déchets.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SMITOMGA a déployé sur le territoire des composteurs collectifs (un est d'ailleurs installé au hameau de la Chalp). Vous pouvez également vous doter d'un composteur individuel en vente à la communauté de communes du Guillestrois-Queyras. Une tarification incitative a été votée pour les habitants et les professionnels qui font un effort pour réduire leurs déchets. Ils bénéficient d'une tarification préférentielle de moins 10%.

Pour que cette réduction soit appliquée, il faut :

- S'engager à réduire les déchets produits dans sa manière de consommer.
- Composter les déchets alimentaires.
- Avoir un autocollant « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres.

N'hésitez pas à consulter le site de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras, ou directement celui du SMITOMGA pour en savoir plus.

Les bons gestes de tri permettront de ne pas augmenter la redevance !

VISITE DE LA SOUS-PRÉFÈTE

Madame Lestarquit, nouvelle Sous-Préfète de l'arrondissement de Briançon, est venue le 21 août à Saint-Véran, à mon invitation. L'occasion de faire un tour d'horizon des préoccupations et des projets de la nouvelle municipalité.

Très attentive et curieuse, elle a parcouru le village en ma présence et celle du premier adjoint, s'arrêtant à l'église, la Maison du Soleil et au musée du Soum.

Cette visite s'est achevée de manière fort sympathique au restaurant « la Marmotte ».



Mathieu Antoine

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DE MOLINES

Les deux conseils municipaux de Molines en Queyras et Saint-Véran se sont retrouvés le vendredi 11 septembre au chalet les Amoureux. L'occasion autour d'un pique-nique tiré des sacs, de mieux faire connaissance.

Il n'est pas d'actualité de préparer une fusion des deux communes, mais certainement de mieux travailler en synergie avec un meilleur partage de nos expériences et de nos projets.



Mathieu Antoine

VISITE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE ET DE LA DRÉAL



Pour faire suite à mon invitation, la nouvelle architecte des Bâtiments de France, Madame Raffier, nommée le 1er septembre, est venue en visite à Saint-Véran. Accompagnée de Madame Pradeilhe (chargée du secteur des communautés de communes du Sisteronnais-Büech, du Pays des Écrins et du Guillestrois-Queyras, chargée du suivi de la Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites), elle a pu prendre connaissance des dossiers et de la volonté de la commune de suivre avec attention les projets d'urbanisme et de protéger le patrimoine architectural de Saint-Véran.

Cette délégation était complétée par Madame Herete et Monsieur Vedovati, de la DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), venus proposer la poursuite du projet de classement de la vallée, au titre des paysages. Cette initiative avait été prise par Danielle Guignard, maire, en 2014.

Mathieu Antoine

LES TRAVAUX DE LA CHALP

Des travaux ont été entrepris en septembre au hameau de la Chalp afin de séparer le réseau d'assainissement du réseau des eaux pluviales. C'est donc la communauté de communes du Guillestrois-Queyras qui a eu la maîtrise d'ouvrage, mais la commune a pris à sa charge les travaux concernant le pluvial. Elle a d'ailleurs (à la bonne initiative de Jean Pierre Imbert et Jacques Isnel) décidé de raccorder différentes maisons qui de manière assez étrange n'avaient pas été prévues dans le programme initial. Un surplus de travaux (+ 8000 € par rapport à l'enveloppe initiale), non prévus, mais indispensables.

Le montant original des travaux (sans le surplus) s'élève à 52 614 € H.T. pour un financement à hauteur de 25 100 € de l'agence de l'eau, 5 020 € du département des Hautes-Alpes, 15 494 € pour la communauté de communes du Guillestrois-Queyras et 7 000 € de la commune.



Mathieu Antoine

LES AUTRES TRAVAUX

« Un début de mandat qui arrive en même temps que les vacanciers n'a pas facilité les choses »

Malgré tout, nous avons pu réaliser ou amorcer quelques projets :

- La Chalp : mise en place d'une aire de pique-nique avec tables, bancs et barbecue à disposition.
- Le Raux : remise à niveau de la Fontaine du Moulin ; réfection du platelage au pont du Moulin.
- Jacques Isnel et les employés communaux ont refait les marches de l'école, les marches de la salle polyvalente ainsi que la barrière de la cour d'école. Les huisseries de l'école, la mairie et la salle polyvalente ont été passées à l'huile de lin.



- Le porche de l'église a également eu un coup de propre où ont été refaits les joints des lauzes, et l'huile de lin passée sur les contours bois des ornements.
- Certains pièges à eau ont été remplacés par des bois d'eau, les bois d'eau sur la route de Clausis ont également été remis en état.
- Les blocs w.c. ont tous été repeints avec de l'huile de lin sur les parties bois.
- Les fontaines ont été nettoyées.
- Crépis du mur du presbytère côté rue.
- Beaucoup d'autres petits travaux parfois moins visibles ont fait l'objet de rénovation.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à l'arrosage des fleurs cet été lorsque le véhicule communal était en panne, ainsi que tous celles et ceux qui, au mois de septembre, ont nettoyé et préparé les massifs de fleurs.

C'est avec des actions de ce genre que nous parviendrons tous ensemble à rendre le village encore plus agréable.

Jean-Pierre Imbert

RÉNOVATION LOGEMENT

Un appartement communal est inutilisé depuis quelques années. Dans le souci d'étendre son offre de logement, la commune a réactivé ce dossier dont les études avaient été entamées par la municipalité précédente par délibération du 29 mars 2019, puis gelées par cette même municipalité.

Mathieu Antoine, Jacques Isnel et moi-même avons étudié le dossier de consultation des entreprises établi le 18 avril 2019 par Monsieur Rolland architecte de ATA (Architecture et Techniques Associées) puis, accompagnée de Mathieu Antoine, Jean-Pierre Imbert, Jeanine Chardan, j'ai rencontré Monsieur Rolland pour relancer tout le projet.

Les missions obligatoires de CSPS (Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé) et bureaux de contrôle ont été confiés à SOCOTEC, (nous avons deux devis fournis en 2019).

Dès que ces deux missions seront réalisées, l'architecte relancera l'appel d'offres aux entreprises, puis en fera une comparaison pour nous fournir un tableau récapitulatif. On choisira les entreprises et enfin on procédera aux travaux.

Estimation du coût des travaux : **63 800 € H.T.**

Financements :

- État : 27 200 €.
- Région Sud : 12 000 €
- Département des Hautes-Alpes : 8 638 €.
- Auto-financement : 15 962 €.

Frédérique Marrou

DEUX NOUVEAUX EMPLOYÉS

Après les départs de Fabrice Amoros au printemps 2020, de Damien Isnel en octobre et la fin du contrat saisonnier de Mick Dagorn, l'équipe des employés communaux est renouvelée avec l'arrivée d'Éric Gousset et Sébastien Bonnet.

Éric n'est pas un inconnu. Il a été berger, et vous l'avez peut-être croisé cet été lors de la fête des traditions, c'est lui qui a fait la démonstration de tonte. Quant à Sébastien, il vient d'Entraigues dans l'Isère.

Ils vont tous les deux habiter le village.



Éric (au premier plan) et Sébastien au travail

EXPLOITATION FORESTIÈRE

En 2018, quatre parcelles ont été vendues à l'entreprise GANDELLI, une quantité de 1300 m³, d'une valeur de 25 000 € environ encaissée il y a 2 ans.

Une réunion publique pour répondre aux questions des villageois s'est déroulée le 31 août 2020. La présence de Monsieur Barbier garde ONF a permis de présenter les intérêts environnementaux, les désagréments et la capacité de régénération d'une gestion forestière. Plusieurs questions portaient aussi sur les moyens de contrôle de la commune envers l'entreprise d'exploitation et sur l'état de rendu de fin de chantier essentiellement.

Après un état des lieux, les travaux ont commencé le 23 septembre. Avec des machines assez impressionnantes, les travaux ont avancé très vite et ont eu des effets, qui aux yeux du promeneur pouvaient faire peur, mais nous avons gardé un œil régulier pour que l'impact soit le moins agressif possible.

Cette coupe permet aussi aux villageois de profiter de bois d'affouage à prix coûtant, 30 € le stère pour des lots de 10 stères. Une journée de corvée sera aussi demandée par lot commandé.



Le calme dans nos forêts, est de retour, et les cicatrices de ces coupes bientôt plus qu'un bref souvenir.

Sébastien Pinzetta

BILAN DU STATIONNEMENT ET DE LA NAVETTE

La décision de la précédente municipalité était de ne pas reconduire la navette de Clausis pour cet été et de rendre les parkings gratuits.

Le nouveau conseil municipal a décidé de reconduire la navette et les parkings payants, mais compte tenu du report du second tour des élections municipales, la mise en place n'a pu se faire que le 16 juillet.



Le bilan des recettes des parkings fait apparaître que malgré une mise en place tardive, il est équivalent à celui de l'année dernière.

	2019	2020
Moto	757 €	640 €
Voiture	25 676 €	25 610 €
Camping-car	3 265 €	3 450 €
Macaron séjour	5 875 €	5 830 €
TOTAL	35 573 €	35 530 €

Pour la navette, il est à noter quelques modifications avec un terminus au parking de Château-Renard et coupure entre 10h30 et 15h45.

Le résultat est donc bien inférieur. La facture du transporteur l'est aussi.

	2019	2020
Recettes	60 800 €	33 051 €
Dépense (transporteur)	65 200 €	41 000 €

Mathieu Antoine

L'OBSERVATOIRE



La Covid-19 a imposé le respect d'un protocole sanitaire validé par la préfecture des Hautes-Alpes pour la réception du public à l'observatoire. La fréquentation instantanée a de ce fait été limitée à vingt personnes pour une capacité d'accueil maximale de vingt-six personnes en temps normal. Malgré cette limitation et grâce à la présence touristique en augmentation cet été dans nos montagnes, l'observatoire aura reçu environ 800 personnes en 2020, y compris les prévisions de séjour de fin d'année. Cette proposition de tourisme scientifique a largement rencontré son public puisque près de trois demandes de réservation sur quatre n'ont pu être honorées, faute de place.

L'observatoire fait toutefois face à une difficulté d'ordre matériel. La toiture n'est pas étanche à la neige, ce qui provoque, lors des premiers redoux de fin d'hiver, la fonte de la neige accumulée dans les plafonds, et par suite, des entrées d'eau à l'intérieur du bâtiment. Une action en garantie décennale a été engagée par la commune. Plusieurs expertises ont eu lieu et des travaux de sauvegarde ont été menés en septembre afin de limiter autant que faire se peut les dégâts durant l'hiver prochain. Selon les experts, il est fort probable que la toiture soit refaite dans son ensemble, on espère l'été prochain, si les différentes parties prenantes se mettent d'accord à temps.

Dominique Menel

LA MAISON DU SOLEIL

Malgré les contraintes sanitaires, la Maison du Soleil a accueilli 1937 visiteurs cet été, soit un nombre stable par rapport à l'été 2019.

Cet espace interactif au service du public est géré par la commune qui a pu équilibrer son fonctionnement par une aide exceptionnelle de la fondation de la Maison de la Chimie.

Maintenant, la commune doit apporter environ 35 000 euros pour permettre le fonctionnement de la Maison du Soleil sous sa forme actuelle.

Autant dire, que la commune est très attachée à trouver des solutions pour donner nouvel élan à cet outil formidable.

Mathieu Antoine

PLAN D'ADRESSAGE DES VOIES

La commune va se lancer dans un plan d'adressage des voies, les rues porteront donc un nom et les maisons un numéro. Cette réalisation devient obligatoire ; c'est aussi une condition pour distribuer la fibre dans nos foyers.

La commission travaillera pour proposer au conseil des noms aux rues du village et de ses hameaux. Le choix des plaques sera aussi à définir dans le souci d'une certaine harmonie.

Mathieu Antoine

AIDE TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil communautaire a décidé de reconduire l'Aide aux familles pour les transports scolaires.

Pour l'année 2020/2021, cette aide aux familles sera attribuée de la façon suite :

Paiement par les familles du plein tarif à 90 € par élève :

La participation de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras est de 60 €.

Paiement par les familles du tarif réduit à 45 € par élève (quotient familiale > 700) :

La participation de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras est de 30 €.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter la mairie avant le 30 novembre.

LES 50 ANS DE LA ROUTE DU COL AGNEL

Le 19 septembre avait lieu un rassemblement au sommet du col Agnel pour marquer les 50 ans de la route du col Agnel suivi d'une réception à Pontechianale où était présenté un ouvrage sur l'histoire du col Agnel (livre disponible à la bibliothèque).



Une délégation française (trop discrète) était présente, la commune était représentée par Mathieu Antoine et Jean-Pierre Imbert. L'occasion pour nous d'échanges intéressants avec nos voisins., échanges que nous nous sommes promis d'entretenir.



FESTI' SAINT-VÉRAN

Grâce aux nombreux bénévoles, à la générosité des commerçants et à l'aide financière de la mairie, l'association a pu proposer bon nombre d'animations.

La fête des traditions, le festival photos, ou encore les concerts, films, conférences et diaporamas ont égayé l'été à Saint-Véran.



.../...



Le bureau de l'association a été renouvelé le 28 septembre :

- Annick Daniels : présidente.
- Laurent Chaix : vice-président.
- Marie-France Exbrayat : secrétaire.
- Marie-Odile Lecomte : secrétaire adjointe.
- Jacqueline Turina : trésorière.
- Charlotte Poudroux : trésorière adjointe.

La saison d'hiver débutera avec le marché de Noël le 20 décembre sur la place de l'église.

Pour les fêtes de fin d'année, il y aura le concours et exposition de crèches ainsi que la crèche vivante.

Nous espérons si les conditions sanitaires le permettent pouvoir proposer un spectacle pour les enfants en salle ou sur les pistes.

Durant tout l'hiver, le pot d'accueil aura lieu le dimanche à 17 h 30 à la salle polyvalente. Il permet de donner tous les renseignements concernant les animations : sorties astroraquettes, photos, descentes aux flambeaux, conférences, films, etc. ainsi que les différentes activités proposées sur le village.

Pour Festi' Saint-Véran, Jacqueline Turina

LA FÊTE DE CLAUSIS

Ce 16 juillet a eu lieu le traditionnel pèlerinage de Clausis.

Cette année, Monseigneur Xavier Malle, évêque de Gap et d'Embrun, nous a fait l'immense honneur de conduire la procession et de présider la messe en présence du père Jean-Luc Grizolle, prêtre de la paroisse du Queyras, du père André Bernadi, ancien prêtre de Saint-Véran ainsi que d'un prêtre en séjour estival dans notre commune.

Une petite délégation italienne de Chianale était aussi présente.

La messe fut suivie d'un apéritif offert par l'association Festi' Saint-Véran, puis le traditionnel pique-nique tiré des sacs.

Un moment de prières et de convivialité favorisé par une météo extrêmement radieuse.

L'ÉTAT CIVIL

Naissance

- Hermès Demarets, le 23 février 2020.

Mariage

- François Gourraud et Charlotte Adriaen, le 29 août 2020.

Décès

- Élie Philip, le 23 février 2020.
- Marguerite Isnel née Prieur, le 3 mars 2020.
- Louis Sibille, le 29 août 2020.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un glacier à Saint-Véran



Les glaciers rocheux sont très présents dans le Queyras (plus d'une centaine répertoriés).

Un glacier rocheux est une masse de débris rocheux mélangés à de la glace se déplaçant à très faible vitesse (quelques centimètres à quelques mètres par an pour les glaciers rocheux actifs) sur un versant. Ils sont l'expression visible de la présence de pergélisol (sol gelé en permanence), en particulier dans les montagnes relativement sèches où les glaciers sont peu présents. Il ne faut d'ailleurs pas confondre glaciers rocheux et glaciers noirs/couverts. Ces derniers correspondent à des glaciers blancs couverts de dépôts détritiques et qui ne sont pas directement liés au pergélisol. L'activité des glaciers rocheux, en particulier leur mouvement, est dépendante des conditions climatiques.



Un article complet à découvrir sur :
<https://www.pnr-queyras.fr/suivi-des-glaciers-rocheux-dans-le-queyras>